



INFOS MUNICIPALES

Publié par
la Mairie de CHANU
www.chanu.eu

Mai 2016

Le Maire

Aux usagers de l'Assainissement Collectif

Madame, Monsieur

Vous avez reçu il y a quelques semaines votre facture Assainissement Collectif et cette dernière nécessite quelques explications :

- il faut tout d'abord savoir que les eaux parasites (pluvial, gouttière, sources...) représentent plus de 50% du volume envoyé sur Flers en 2015. Malgré des travaux effectués ces dernières années et une recherche régulière quant à la provenance de ces eaux, nous ne voyons pas de diminution.

Notre facture de la CAPF ne baisse donc pas car elle est établie par convention à partir du volume d'eau rejeté sur le réseau de Flers.

Il nous faut donc poursuivre ce travail. Réduire les eaux parasites nécessitera des investissements souvent lourds qui permettront, d'une part, de réduire les dépenses vers Flers mais entraîneront, d'autre part, un remboursement d'emprunt.

- Ensuite, vous devez savoir qu'un budget assainissement doit normalement s'équilibrer avec la participation des usagers. Si nous devons appliquer cette règle, nous aurions dû pratiquer une hausse des tarifs de 30 à 40 %. Pour éviter cela, la commune abonde le budget assainissement tous les ans pour des sommes allant de 20 000 € à 30 000 €.

C'est donc l'ensemble des contribuables qui paient pour ce service, y compris ceux qui ne bénéficient pas de l'assainissement collectif.

De plus, la collectivité ne répercute pas le coût réel des agents lorsqu'ils travaillent pour l'assainissement.

Les éléments évoqués ci-dessus, auxquels s'ajoute la vétusté du réseau, nous obligent à mettre en place une augmentation non négligeable chaque année, que nous devrions voir baisser dans les années à venir si les recherches en cours portent leurs fruits.

Sachez que depuis une dizaine d'années nous œuvrons pour résoudre ce problème qui s'avère être un des plus difficile à gérer pour la municipalité.

Si de votre côté vous avez connaissance ou observez des écoulements anormaux (gouttières, trop plein de puisard, pompe de cave...) nous vous remercions de nous en informer afin que nous puissions faire le nécessaire.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur l'expression de ma considération distinguée.

Le Maire,

Thierry AUBIN

Conseil Municipal du 1^{er} Décembre 2015

Étaient présents : Th. AUBIN, Maire, M. CHANCEREL, J. LENÈGRE, M. LEGALLE, Adjoint, G. GAUTIER, M. DUFRESNE, S. BRIÈRE, C. LEVÉE, L. JEUSSET, V. BUSNOT, N. MARIE et A. DUBOURG

Conseiller absent avant donné pouvoir : J-J AUBRY a donné procuration à L. JEUSSET

Conseillers absents : B. BEGNIC

Secrétaire de séance : Madame Virginie BUSNOT

1- Carte intercommunale

Monsieur le Maire présente le projet de Mme Le Préfet concernant le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de l'Orne. Toutes les communes doivent se prononcer. Un débat s'engage au cours duquel les conseillers regrettent que la demande de rapprochement avec la CAPF n'ait pas été prise en compte « l'avis des élus a-t-il encore une importance ? » et que ce découpage semble avoir été fait pour servir des intérêts politiques. Le Conseil Municipal, par 2 voix pour, 6 voix contres et 5 abstentions, émet un avis défavorable à la carte proposée. Le Conseil Municipal, par 8 voix pour, 3 voix contres et 2 abstentions, demande son rattachement à la Communauté d'Agglomération du Pays de Flers.

2- Ecole des Coccinelles : achat de jeux

L'Adjointe aux affaires scolaires, donne l'avis de l'équipe enseignante, concernant le jeu. Après discussion le Conseil Municipal a choisi le jeu le plus grand pour un montant de 13.069,80 €. L'Installation se fera dès que possible.

3- Document unique et accessibilité des bâtiments recevant du public

Reporté à une prochaine séance après une étude par la commission travaux.

4- Point sur les travaux

Place Leharivel Durocher : les ralentisseurs de la rue de Vassy vont être refaits car ils ne sont pas assez accentués. Un marquage temporaire sera fait en attendant les marquages définitifs et les pavés (réalisation au printemps) et une barrière sera installée au niveau des passages piétons afin d'éviter que des voitures s'y garent.

Défense Incendie : Remplacement et déplacement de trois bornes à incendie à La Racinière, Pont Herbout, Les Brousses pour un montant de 5.459,70 €. Réflexion pour l'installation d'une borne à incendie à Terre Neuve auprès du corps de ferme. Demander au maire de St Paul, s'il accepte de partager les frais de cette acquisition.

Ecole des Coccinelles : Rénovation des sanitaires de l'école des coccinelles : des devis sont en cours, le point doit être fait avec les enseignants pour savoir si seulement 2 cabinets suffiraient.

5- Point sur les animations

Téléthon : Vendredi : Course prévue à l'Etang de Larchamp pour les Ecoles de Chanu, St Cornier et Landisacq, Samedi : Tournoi d'Echecs, Dimanche : Distribution des croissants, Repas au Foyer, démonstrations par les Mini Bolides et Escadrille des Cèdres à la Salle de Sport.

Comice : Michel LEGALLE donne le compte rendu de

la réunion du 23 Novembre à Tinchebray : Différentes fanfares sont retenues. L'Entrée sera gratuite, mais le parking sera payant (4 € par voiture) il y aura un endroit VIP (5 € la chaise). Il n'y aura pas de feu d'artifice le soir mais un film sera projeté sur grand Ecran. L'élection de la miss Chanu et Larchamp se déroulera le 23 Avril 2016 à la salle de sport de Chanu et l'élection de la reine du comice se déroulera à Tinchebray le 9 Juillet 2016. Un courrier est en cours de réalisation afin de convier à une réunion au mois de Janvier les filles susceptibles de se présenter.

Illuminations de Noël : L'installation des illuminations de Noël aura lieu le samedi 12 Décembre.

6- Réflexion Garderie et Centre de loisirs

Les parents d'élèves de l'école du Sacré Cœur ont fait une demande pour la mise en place d'une navette, entre la garderie et l'école. Une rencontre, avec Jérôme NURY doit être fixée en Janvier 2016, pour réfléchir sur la garderie et le centre de Loisirs.

7- Tarif Assainissement 2016

Après débat et compte concernant le montant important de la participation de la commune sur le budget assainissement, il est proposé de poursuivre la progression tarifaire dans une limite moins importante que les années précédentes.

Vote à l'unanimité pour l'augmentation des tarifs de 7% pour l'année 2016 qui sera facturée en 2017. Tarifs : Redevance : 130,25 € HT, le m³ : 2,25 € HT, Branchement : 236,00 € HT.

8- Election Régionale

Mise en place du planning pour les tours de garde.

La séance est levée à 00h00

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Conseil Municipal du 6 janvier 2016

Étaient présents : Th. AUBIN, Maire, M. CHANCEREL, M. LEGALLE et J. LENÈGRE, Adjoint, G. GAUTIER, J-J AUBRY, M. DUFRESNE, S. BRIÈRE, V. BUSNOT, C. LEVÉE, N. MARIE, L. JEUSSET et A. DUBOURG.

Était absent : B. BEGNIC.

Secrétaire de séance : Nicolas MARIE.

1 – Aménagement d'un arrêt de bus Rue de la Ferrière

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport d'analyse des offres concernant la consultation simplifiée pour l'Aménagement d'un arrêt de bus rue de la Ferrière. Au vu des trois offres, le maître d'œuvre nous propose de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse qui est celle de la Société EIFFAGE, pour un montant de 39.563,20 € HT soit 47.475,84 € TTC. Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la proposition du Maître d'œuvre de retenir l'offre de de la Société EIFFAGE.

2 – Comice Cantonal

Les plans concernant le char ont été réalisés, un choix a été fait. Le vendredi soir à partir de 18h00 les bénévoles se retrouveront pour réaliser le char, toutes les personnes souhaitant donner un coup de mains sont invitées à venir.

3 – Document Unique :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal trois devis pour réaliser le document unique de la commune. L'entreprise ACTUAL DECO a été retenue pour un montant de 2.016,00 € TTC.

4- Accessibilité des Etablissements Recevant du Public (E.R.P.)

Monsieur le Maire présente les différents devis pour réaliser un audit concernant les obligations de la commune pour les accès handicapés des Etablissements recevant du Public. Au vu des trois devis, l'offre économiquement la plus avantageuse est celle d'ACTUAL DECO TTC 4.260,00 € (sans les plans). Il faudra ajouter 1.500,00 € de plus par bâtiment au devis pour la réalisation de plans.

5- Borne Incendie à Terre Neuve

Monsieur le Maire informe le Conseil, que suite à la réunion du 1^{er} décembre dernier, il a rencontré le Maire de St Paul concernant la création d'une borne incendie à Terre Neuve. Monsieur le Maire de St Paul accepte de participer à l'acquisition et frais d'entretien de cette borne. La borne incendie est donc commandée pour un montant de 2.310,00 €.

6- Maison Médicale

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'une réunion est prévue avec un cabinet d'étude. Mme LENEGRE propose au Conseil Municipal de visiter la Maison Médicale de Céaucé pour se donner une idée sur un projet finalisé.

7- Calendrier des réunions de Conseil et de Commissions

Les réunions pour le 1^{er} semestre 2016 ont été posées, concernant le Conseil Municipal, ainsi que quelques réunions de commissions.

8- Questions diverses :

Suite au règlement de collecte, qui rend obligatoire le tri des déchets recyclables et précise que les emballages en verre doivent être déposés dans le conteneur prévu à cet effet, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le SIRTOM ne collectera plus les sacs poubelles d'ordures ménagères contenant des emballages en verre et une étiquette rouge sera mise sur ces sacs. Monsieur le Maire précise pour information, qu'une tonne de verre apportée au conteneur coûte 23 € au SIRTOM et donc aux usagers, quand une tonne d'ordures ménagères coûte 229 €. L'intérêt de tous est de bien trier afin de minimiser le tonnage des ordures ménagères.

Séance levée à 23h00.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Conseil Municipal du 27 janvier 2016

Étaient présents : Th. AUBIN (Maire) ; M. CHANCEREL (Adjoint) ; M. LEGALLE (Adjoint) ; Julie LENÈGRE (Adjoint) ; J-J AUBRY ; M. DUFRESNE ; S. BRIÈRE ; V. BUSNOT ; C. LEVÉE ; N. MARIE ; B. BÉGNIC ; L. JEUSSET.
Étaient absents : G. GAUTIER (excusée) ; A. DUBOURG.
Secrétaire de séance : M. CHANCEREL.

1 – Avenant Place Leharivel Durocher

Mr le Maire présente un avenant au marché des travaux pour un supplément dû à la repose des anciennes bordures de trottoir et divers panneaux pour la somme de 9 477,72 €. Le Conseil approuve à l'unanimité.

2 – Point sur les travaux

La structure de jeux à l'école des Coccinelles est en cours d'installation de même que la barrière d'accès au nouveau parking derrière la pharmacie. Ce travail est effectué par les employés communaux.

Les Travaux concernant l'arrêt de bus le long de l'église vont commencer à la mi-février.

Le chantier de construction des logements locatifs au Brulai est commencé, fin de chantier prévue en août si le temps le permet.

3 – Réflexion Maison d'Associations, Garderie Cantine

La garderie et la cantine étant de compétence Communautaire, une réunion a eu lieu entre Monsieur le Maire, quelques Conseillers, le Président de la CDC et Aurélie BLOUET pour la CDC. Suite à cette réunion, le Conseil a débattu et réfléchi aux besoins qui sont nombreux : salle de réunion, salle des fêtes, cantine, garderie et sans oublier la Maison Médicale. Quelles priorités donner : Santé, loisirs ou cantine ?

Monsieur le Maire propose de présenter les différentes études, qui avaient été faites par le CAUE concernant le foyer et la cantine en février 2013, lors de la prochaine réunion de Conseil.

4- Bicentenaire LEHARIVEL DUROCHER

Le Conseil Municipal a décidé de faire une animation autour du Bicentenaire de la naissance de Mr LEHARIVEL DUROCHER, sculpteur statuaire, natif de Chanu. Cette manifestation aura lieu vers le 19-20 novembre, le lieu est à préciser. Il est prévu une exposition sur les œuvres réalisées, voire un concert et peut être des ateliers de sculpture.

5- Comice Cantonal

Michel LEGALLE, représentant la commune et Nicolas MARIE représentant le comité des fêtes, préparent le Comice Cantonal du 4 septembre. L'élection de la miss aura lieu lors de la soirée organisée le 23 avril. Il y aura ensuite la réalisation du char avec Larchamp. Tous les bénévoles seront les bienvenus.

6- St Côme

La St Côme aura lieu les 24-25 septembre, des projets pour le week-end sont en réflexion.

7- Conclusions de l'Enquête publique

Suite à l'avis favorable du Commissaire enquêteur pour les deux dossiers (les Bissons et Visance) le Conseil valide en donnant son avis favorable à la vente et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour la rétrocession de ces deux chemins.

8- Assainissement créances éteintes :

Monsieur le Maire présente au Conseil une créance assainissement de 391,56 €, qu'il faudrait annuler, suite à une décision de justice. Monsieur AUBRY fait remarquer qu'on nous demande d'annuler des dettes alors que nous n'avons pas le choix, de refuser puisque c'est une décision de Justice. Le Conseil approuve à 11 voix pour et 1 voix contre l'annulation de la dette.

9- Droit de préemption

Le Conseil décide de ne pas donner suite à une demande de droit de préemption.

10- Questions diverses

Néant.

Séance levée à 23 h 30.



Conseil Municipal du 2 mars 2016

Présents : T. AUBIN, Maire, M. CHANCEREL, J. LENÈGRE, M. LEGALLE, Adjoints, M. DUFRESNE, J-J AUBRY, S. BRIÈRE, V. BUSNOT et N. MARIE

Conseillers absents ayant donné pouvoir : C. LEVEE a donné procuration à T. AUBIN, L. JEUSSET a donné procuration à J-J AUBRY.

Conseillers absents : G. GAUTIER, B. BEGNIC, A. DUBOURG

Secrétaire de séance : Madame Virginie BUSNOT

1- Budget Primitif 2016 Assainissement

La commune décide de participer à hauteur de 30.000,00 € au budget primitif 2016 de l'assainissement, sinon les factures des utilisateurs subiraient une augmentation de plus de 30%. Vote à l'unanimité du Budget Primitif qui s'équilibre en fonctionnement à 175.837,00 € et en investissement à 88.864,25 €. Vote à l'unanimité de la reprise anticipée des résultats 2015.

2- Assainissement

Pour faire la chasse aux eaux parasites, la commune doit faire une étude concernant les contrôles chez les particuliers. Accord à l'unanimité du conseil.

3- Budget Primitif 2016 lotissement le Brulai

Vote à l'unanimité du budget primitif du lotissement le Brulai qui s'équilibre en fonctionnement à 63.470,00 € et en investissement à 53.810,00 €. Vote à l'unanimité de la reprise anticipée des résultats 2015

4- Budget Primitif 2016 Chaufferie des Coccinelles

Vote à l'unanimité du budget primitif de la Chaufferie les Coccinelles qui s'équilibre en fonctionnement à 9.340,39 € et en investissement à 27.113,07 €. Vote à l'unanimité de la reprise anticipée des résultats 2015.

Proposition de nouveaux tarifs applicables au 1^{er} avril 2016, part fixe : 5.300,00 € et au Kw : 0,03850 €. Le Conseil approuve à l'unanimité.

5- Comice

Pour l'élection du 23 avril prochain, les organisateurs ont 9 candidates (6 Chanu et 3 Larchamp).

Une demande de subvention supplémentaire pour le Comice Cantonal de 260,00 € est demandée à la commune. Cette demande est rejetée par le Conseil Municipal (7 Contre – 1 Pour – 1 Abstention)

6- Demande de Subvention AVN (par rapport à l'activité de 2015)

Monsieur le Maire présente, le rapport d'activité 2015 de l'association AVN, qui demande une subvention de 1.000,00 € pour l'année écoulée. Le Conseil vote à l'unanimité cette subvention.

7- Plantations Place Leharivel Durocher

M. CHANCEREL présente le devis de l'entreprise Lemarinier, pour l'aménagement paysager de la Place Leharivel Durocher. Le devis s'élève à 5.872,00 € HT (avec Galet) soit 4.897,00 € HT comprenant la fourniture sans la pose.

8- Point sur les travaux

Sanitaire Ecole des Coccinelles : des nouveaux devis sont demandés aux entreprises suite à une modification des besoins (1 toilette + 1 toilette handicapée, lave main, 2 petits urinoirs, local de stockage)

Réseau de Chaleur entre la Chaufferie les Coccinelles et les logements locatifs : une rencontre est prévue avec les entreprises et le propriétaire du terrain, pour voir l'emplacement de la tranchée afin de passer le réseau de chauffage.

Le passage surélevé au niveau de l'école du Sacré Cœur est fini, en attente de la signalisation.

9- Dossier de DETR

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que la commune peut prétendre à une Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) pour : le remplacement et le

déplacement des bornes incendie à Pont-Herbout, aux Brousses et à la Racinière, pour la création d'une borne incendie à Terre Neuve, pour les travaux d'accessibilité des Etablissements Recevant du Public. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité de demander la DETR pour ces travaux et demande à Monsieur le Maire de faire les demandes auprès de l'Etat.

10- Questions Diverses

Jeu de l'école des coccinelles : l'entreprise attend le beau temps pour installer le sol souple et le jeu.

L'entreprise Iso Déco (à côté du bureau de tabac) arrête son activité donc le local est de nouveau libre.

Nouvelle association à la Masure, « Arénicole », qui prévoit de faire un livre + un Film sur l'Orne.

Séance levée à 23h30.



Conseil Municipal du 29 mars 2016

Présents : T. AUBIN, Maire, M. CHANCEREL, M. LEGALLE, Adjoint, G. GAUTIER, M. DUFRESNE, S. BRIÈRE, C. LEVÉE, V. BUSNOT, N. MARIE et A. DUBOURG

Conseillers absents ayant donné pouvoir : J. LENÈGRE a donné procuration à M. CHANCEREL,

Conseillers absents : J-J AUBRY, L. JEUSSET, B. BEGNIC

Secrétaire de séance : Monsieur Nicolas MARIE

1- Compte Administratif et Comte de Gestion 2015

Assainissement

	Budget 2015	Résultat 2015
Dépenses de fonctionnement	190.754,43 €	187.736,59 €
Recettes de fonctionnement	190.754,43 €	172.264,44 €
Dépenses en investissement	106.641,78 €	83.384,53 €
Recettes en investissement	106.641,78 €	100.621,80 €

A l'unanimité, le conseil approuve, le compte administratif 2015 (le maire s'étant retiré lors du vote) et le Compte de gestion 2015 de la Trésorerie.

2- Affectation du résultat 2015 de l'assainissement

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le maintien de l'excédent de fonctionnement en fonctionnement.

3- Compte Administratif et Compte de Gestion 2015 lotissement le Brulai

	Budget 2015	Résultat 2015
Dépenses de fonctionnement	86.768,51 €	9.304,19 €
Recettes de fonctionnement	86.768,51 €	9.304,19 €
Dépenses en investissement	77.013,79 €	9.569,61 €
Recettes en investissement	77.013,79 €	0,00 €

A l'unanimité, le conseil approuve, le compte administratif 2015 (le maire s'étant retiré lors du vote) et le Compte de gestion 2015 de la Trésorerie.

4- Affectation du résultat 2015 du lotissement le Brulai

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le maintien de l'excédent de fonctionnement en fonctionnement.

5- Compte Administratif et Compte de Gestion 2015 Chaufferie des Coccinelles

	Budget 2015	Résultat 2015
Dépenses de fonctionnement	10.152,52 €	7.884,00 €
Recettes de fonctionnement	10.152,52 €	7.647,08 €
Dépenses en investissement	50.755,92 €	17.977,13 €
Recettes en investissement	50.755,92 €	30.388,92 €

A l'unanimité, le conseil approuve, le compte administratif 2015 (le maire s'étant retiré lors du vote) et le Compte de gestion 2015 de la Trésorerie.

6- Affectation du résultat 2015 de la Chaufferie les Coccinelles

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le maintien du déficit de fonctionnement en fonctionnement.

7- Compte Administratif et Compte de Gestion 2015 de la Commune

	Budget 2015	Résultat 2015
Dépenses de fonctionnement	936.125,05 €	527.493,48 €
Recettes de fonctionnement	936.125,05 €	706.798,04 €
Dépenses en investissement	834.455,30 €	465.210,57 €
Recettes en investissement	834.455,30 €	419.037,42 €

A l'unanimité, le conseil approuve, le compte administratif 2015 (le maire s'étant retiré lors du vote) et le Compte de gestion 2015 de la Trésorerie.

8- Affectation du résultat 2015 de la Commune

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité d'affecter 186.330,16 € en Investissement et 226.617,84 € en Fonctionnement.

9- Budget Primitif 2016

Suite à la présentation du Budget Primitif le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget primitif de la commune qui s'équilibre en fonctionnement à 748.762,84 € et en investissement à 774.009,01 €.

10- Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Conseil Communautaire de la Communauté de Commune du Canton de Tinchebray, lors de sa séance du 21 mars 2016, a approuvé le rapport rendu par la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées en date du 9 février 2016. Ce rapport doit être soumis à l'approbation des

conseils municipaux. Les travaux de la C.L.E.T. ont porté sur la modification des attributions de compensation. Les nouvelles attributions de compensation reposent sur le transfert d'une partie des impôts ménages des communes vers la Communauté de Communes du Canton de Tinchebray pour lui redonner sa part d'impôt dynamique.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées. Le Conseil Municipal, Approuve, à l'unanimité, le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées. Ce qui donne les taux et produits suivants

Libellés	Taux votés	Produits votés
Taxe d'habitation	5,61 %	53.609,00 €
Taxe foncière sur les propriétés bâties	6,80 %	49.552,00 €
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	5,56 %	4.998,00 €
TOTAL		108.159,00 €

11- Mise aux Normes des bâtiments Communaux

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal une réunion pour reprendre l'audit des ERP, le lundi 2 mai.

12- Programme Voirie 2016

Pour 2016 sont prévus les chemins de la Pichardière, la Cour et le Mont de la Roue, l'entrée de la ferme à la Foutelaie et la réfection de la voirie à Pont-Herbout et à Terre Neuve.

13- Travaux 2016

L'Adjoint aux travaux présente les devis concernant le réseau de chaleur entre la chaufferie et les locatifs. Les travaux de terrassement s'élèvent à 1.166,93 € TTC avec l'entreprise GUIZIER et les travaux de réseau à 12.284,06 € TTC avec l'entreprise DUMAINE. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les deux devis.

Sanitaire école : il manque un devis à voir lors de la prochaine réunion de conseil.

Maison des associations : le projet est mis en attente.

14- Date de l'inauguration de la Place Leharivel Durocher

La date du 4 juin à 11h00 a été retenue.

15- Point sur le Comice

Le char prend forme et les écussons pour Tinchebray sont en cours de réalisation.

16- Bicentenaire de LEHARIVEL DUROCHER

L'exposition sera du 19 au 27 novembre avec un concert qui clôturera l'exposition.

17- Droit de préemption

Monsieur le Maire présente quatre droits de préemption et souhaite que les Conseillers réfléchissent sur le droit de

préemption concernant un bâtiment rue de Landisacq, celui-ci pouvant convenir pour accueillir un cabinet médical et utiliser l'habitation pour la louer soit à un médecin soit à une famille.

Le Conseil Municipal débat sur le sujet de faire valoir au non le droit de préemption sur ce bâtiment.

Le Conseil Municipal délibère 9 voix pour et 2 abstentions pour préempter le bâtiment rue de Landisacq d'une valeur de 116.000,00 €.

Renonce aux trois autres droits de préemption.

18- Questions Diverses

Une conseillère interpelle le Conseil Municipal concernant la vitesse excessive sur la rue de la ferrière après le carrefour aux Princes.

Rue de Tinchebray, les travaux d'effacement de réseaux étant finis, il est demandé quand les travaux de sécurisation aux abords de l'école sont prévus. L'adjoint aux travaux informe que le parking et l'accès sur le côté de l'école est en cours de réalisation et qu'une fois ces travaux finis des quilles seront mises.

Séance levée à 23h30.

~~~~~

### **Conseil Municipal du 26 avril 2016**

**Présents :** Th. AUBIN, Maire, M. CHANCEREL, J. LENÈGRE (procuration), M. LEGALLE, **Adjoints,** C. LEVÉE, S. BRIÈRE, G. GAUTIER, M. DUFRESNE et J-J AUBRY.

**Étaient absents :** L. JEUSSET, B. BENGNIC, V. BUSNOT, N. MARIE et A. DUBOURG.

**Secrétaire de séance :** M. Michel LEGALLE.

### **1- Schéma départemental de coopération intercommunale**

Madame le Préfet a arrêté le SDCI (Schéma Départemental de Coopération Intercommunale) de l'Orne le 22 mars dernier concernant la fusion de la Communauté de Communes du Domfrontais et la CDC du Canton de Tinchebray. Le conseil doit se prononcer sur ce schéma, la commune de Chanu étant concernée. Le conseil s'est exprimé de la façon suivante : 3 contres – 3 abstentions – 3 pour.

### **2- Bâtiment POUYADOUX**

Lors du conseil précédent, le conseil municipal avait préempté sur la maison de Mme POUYADOUX. Des acheteurs qui avaient un projet pour cette maison ont rencontré Monsieur le Maire pour savoir s'il n'était pas possible de revenir sur cette décision. Après en avoir débattu longuement, le conseil reste sur sa position en votant 6 pour 2 abstentions et 1 contre.

### **3- Non valeur assainissement**

Une facture d'assainissement passe en non valeur pour un montant de 180,75 €. Aucun recours n'est possible suite à une décision du tribunal.

Le vote est de 8 pour et 1 contre.

#### 4- Assainissement

Monsieur le Maire le présente le nombre d'abonnés qui est de 425, la consommation d'eau pour 28 173 m<sup>3</sup> et la consommation d'eau traitée représentant 45 630m<sup>3</sup>, c'est-à-dire 36 % de plus (eaux parasites, pluviales, puits). Des recherches sont toujours en cours. Une pompe est à remplacer aux Bissons, le montant s'élève à 4 725,35 € HT.

#### 5- Point travaux

Les employés communaux ont commencé l'aménagement des espaces verts sur la place. Le jeu pour les enfants à l'école est posé et la rampe d'accès sur le côté

est pratiquement achevée. Reste à réaliser les travaux sanitaires. Les logements locatifs avancent et devraient être livrés en septembre.

#### 6- Droits de préemption

Le conseil ne préempte pas sur 2 dossiers.

#### 7- Questions diverses

Le conseil doit prendre une délibération pour la vente de bois déchiqueté à la SCIC pour un tonnage de 19T080 à 45 € la tonne.

Séance levée à 23h00



*CHANU*

*a élu*

*sa Miss et sa Dauphine*



*Dorine DUAL  
Miss Chanu 2016*

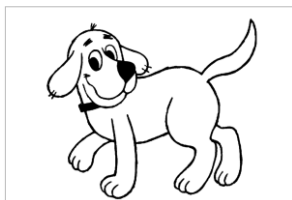


*Elise GARNIER  
la Dauphine*

*Le vendredi soir à partir de 18h00, toutes les personnes souhaitant donner un coup de mains sont invitées à venir aider pour la réalisation du char rue de Flers.*

*Venez nombreux !!*

L'école des Coccinelles a son nouveau jeu, les enfants vont pouvoir en profiter !!



Ces derniers temps la commune a été souvent confrontée à de nombreux problèmes, à savoir, chiens en divagation, excréments sur la voie publique et les trottoirs. Nous souhaitons rappeler aux propriétaires de chiens que :

- **les déjections canines sont interdites sur les voies publiques**, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces des jeux publics pour enfants et ce, par mesure d'hygiène publique.

Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de **procéder immédiatement, par tout moyen approprié, au ramassage des déjections canines** sur toute ou partie du domaine public communal.

- D'autre part, **les chiens doivent être tenus en laisse** lors des promenades et ne doivent pas être laissés en liberté non surveillée.

## AVIS AUX PROPRIÉTAIRES DE CHIENS

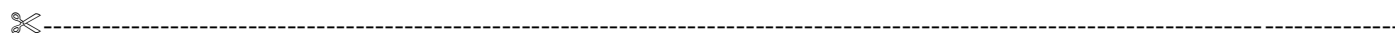
Concernant les **chiens en divagation** récupérés par la Mairie, la procédure est la suivante :

le chien est amené au cabinet vétérinaire de Tinchebray afin de vérifier son identification. Si le maître est retrouvé, il sera contacté et devra aller chercher son animal. Tous les **frais engendrés seront entièrement à la charge du propriétaire.**

Si le maître est retrouvé mais que le chien n'est pas identifié, sachez que le cabinet vétérinaire procédera à la mise en place d'une puce électronique à la charge du propriétaire.

**L'animal non identifié et dont la perte ne serait pas signalée sera euthanasié.**

**Nous vous rappelons que l'identification par puce ou tatouage est obligatoire en France pour les chiens nés après le 6 janvier 1999.**



*Bibliothèque*

02-33-66-05-96

*Chères lectrices, chers lecteurs*

*Afin de répondre à vos attentes, nous vous consultons afin de modifier les heures d'ouverture. Nous vous remercions de bien vouloir compléter ce questionnaire et le remettre à la bibliothèque ou en Mairie*

- Lundi de 10h à 12h**
- Mardi de 10h à 12h**
- Mercredi de 16h à 18h (au lieu de 14h à 16h)**
- Autre suggestion (à préciser) : .....**  
.....

*N'hésitez pas à venir nous voir pour toute autre question.*

*L'équipe de la Bibliothèque*